



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 08 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le seizième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-sept (2017-05-20), dans la salle des délibérations du conseil, au 360, rue Principale à Saint-Alphonse-de-Granby, sous la présidence du maire. Le directeur général/secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.
Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Happi Keundjeu, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. Le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2018-05-080

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉ par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19:40 Heures.

2018-05-081

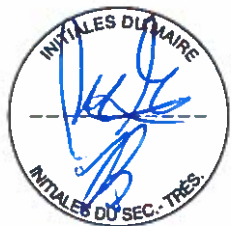
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et le secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DÛMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents:
QUE l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|-----|--|------------------------|
| 1- | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2- | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 3- | ADOPTION PROCÈS-VERBAL / AVRIL 2018. | |
| 4- | CORRESPONDANCE | |
| | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| | FINANCE | |
| 5- | Rapport du directeur général/secrétaire-trésorier - Avril 2018. | |
| | ADMINISTRATION | |
| 6- | Acceptation des comptes à payer payables en mai 2018 & Comptes payés affectant année 2018. | |
| 7- | Congrès 2018 de la FQM. | |
| 8- | Tous sujets relatifs – Terrains - Achat et/ou vente. | |
| 9- | Tous sujets relatifs / Publicité – Subvention – Achats. | |
| 10- | Demande – Club 3 et 4 roues de l'Estrie/ Permission de circuler. | |
| 11- | Tous sujets relatifs / Archives. | |
| 12- | Centre Communautaire – Demande de subvention. | |
| 13- | Tous sujets relatifs – Modification du Règlement de limite de vitesse. | |
| 14- | Tous sujets relatifs – Installation septique non conforme. | |
| 15- | Mandat MRC de La Haute-Yamaska; achat panneau « Dépôt Sauvage ». | |
| 16- | Tous sujets relatifs – TECQ : | |
| | A- Regards d'égout sur la rue Principale; | |
| | B- Resurfaçage | |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS

- 17- Rapports verbaux ou écrits: inspecteur municipal et directeur général/secrétaire-trésorier.

VOIRIE MUNICIPALE

- 18- Demandes du conseil au député pour 2018.
19- Tous sujets relatifs – Bornes sèches.
20- Tous sujets relatifs – Scellement de fissures / Rue Denison

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME

LOISIRS

- 21- Activités diverses pour les loisirs
22- Tous sujets relatifs - Camps de jour et Jeux d'eau.
23- Tous sujets relatifs – Fête Nationale.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

- 24- Tous sujets relatifs – Maison du Bel Âge.
25- Tous sujets relatifs – Secteur des loisirs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2018-05-082

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2018

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 10 avril 2018 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de Happi Keundjeu
DUMENT APPUYÉ par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 10 avril 2018 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2018-05-083

RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES / DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECÉTAIRE-TRÉSORIER – AVRIL 2018

Soumis au conseil : Rapport verbal du 08 mai 2018 fait au conseil municipal pour avril 2018 par le directeur général/secrétaire-trésorier ;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 08 mai 2018 du directeur général/secrétaire-trésorier pour avril 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que présenté.

2018-05-084

ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES EN MAI 2018 & COMPTES PAYÉS AFFECTANT AVRIL 2018

Soumis au conseil : Liste des comptes payables en mai 2018 & comptes payés affectant 2018;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés durant le mois d'avril 2018 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve la liste des comptes payables en mai 2018 et en autorise le paiement.

QUE ce conseil, accepte et approuve les autres comptes payés affectant 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

CONGRÈS FOM - 2018

Reporté à une session ultérieure.

2018-05-085A

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE 9323-0597 QUÉBEC INC. ET GESTION 1320 INC. POUR L'ACQUISITION DU LOT NO. 5 031 361, CADASTRE DU QUÉBEC & AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE Martin Arès, président de 9323-0597 Québec inc et Brian Burcombe, président de Gestion 1320 inc, ont soumis une offre d'achat le 7 mai 2018 au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour l'acquisition pour le lot no. 5 031 361, localisé sur la rue Miguel, dans le cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le dit terrain n'est pas desservi par le réseau d'égout, ni par l'aqueduc et après visite, il est acheté tel que vu;

ATTENDU QUE l'acheteur comprend que cette offre d'achat doit être entérinée par la résolution du conseil municipal à une session régulière;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et entérine l'offre d'achat de Martin Arès, président de 9323-0597 Québec inc et Brian Burcombe, président de Gestion 1320 inc, soumis le 7 mai 2018 au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour l'acquisition du lot no. 5 031 361, localisé sur la rue Miguel, cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 64 597.5 pi. ca (6 001.3 m.c.) et ce, au coût total de 2.25\$/pié carré pour un montant de 145 344.37 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE l'acheteur a remis, avec son offre, un dépôt en garantie d'au moins 10% du montant total, non remboursable, soit un montant de 14 534.43 \$ (plus taxes applicables).

QUE le montant résiduel de 130 809.94\$ (plus taxes, s'il y a lieu) devra être acquitté au moment de la signature du contrat chez le notaire, au plus tard 30 jours après l'adoption de la résolution du conseil.

QUE l'acheteur s'engage à respecter les conditions suivantes :

1. DANS L'ACTE DE VENTE AJOUT DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE SUIVANTE :

1.1 L'acheteur s'engage expressément, par les présentes, à construire un bâtiment à vocation industrielle et commerciale ayant un minimum de superficie de 9 689.62 pi.ca au sol. Les travaux de construction devront être effectués dans le respect des règlements d'urbanisme du vendeur sur l'immeuble vendu aux présentes. De plus, il devra respecter les normes environnementales pour la construction des installations septiques et pour la construction de son puits, dans les douze (12) mois de la signature du contrat notarié. De plus, l'acheteur doit respecter la limite arrière de lot. Que l'acte de vente sera fait sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur.

1.2 À défaut par l'acheteur de respecter l'engagement édicté au paragraphe précédent dans le délai prescrit, le vendeur pourra demander la résolution de la présente vente conformément aux articles 1742 et 1743 du Code civil du Québec. Le vendeur reprendra alors l'immeuble avec effet rétroactif à la date du présent acte sans être tenu à aucune restitution pour les améliorations ou changements qui auront pu être apportés à l'immeuble et libre de toutes les charges que l'acheteur aurait pu le grever après l'inscription des présentes au registre foncier du Québec. Le vendeur devra toutefois rembourser à l'acheteur le prix de vente payé aux présentes, moins le dépôt en garantie de 14 534.43\$ (plus taxes) qui restera acquis au vendeur à titre de dommages-intérêts liquidés. Les honoraires et les frais relatifs à la résolution de la vente seront à la charge de l'acheteur.

1.3 L'acheteur ne pourra vendre ou autrement aliéner ou hypothéquer l'immeuble vendu, sauf pour des fins de construction immédiate d'un bâtiment sur le présent immeuble et ce, sans l'accord écrit du vendeur, à moins qu'il ait construit le bâtiment mentionné précédemment à la satisfaction du vendeur.

2. Les conditions de paiement prévues par le conseil municipal doivent être obligatoirement respectées par l'acheteur, sinon les clauses légales prévues à cet effet dans le Code Civil et autres lois connexes deviendront applicables ipso facto.

QUE ce conseil demande qu'une clause de subrogation soit inscrite dans l'acte de vente de la manière suivante, et ce, afin d'établir des servitudes, donnant au vendeur le mandat spécial suivant : *Accorder gratuitement les servitudes requises pour fins d'utilité publique affectant l'immeuble et à accepter celles qui affectent déjà l'immeuble. Les acheteurs par les présentes, nomment et constituent le vendeur ou toute autre personne désignée par lui, son procureur et mandataire spécial auquel ils donnent pouvoir de, pour eux et en leurs noms : négocier, consentir, exécuter, établir et signer toute servitude d'utilité publique avec les autorités concernées, sur une ou des parties dudit lot situé le long des lignes arrière ou latérales ou avant de l'immeuble ou les trois de l'immeuble. Les acheteurs promettent de ratifier et ils ratifient par les présentes tous les actes posés par le vendeur à titre de mandataire dans l'exécution du présent mandat. Les acheteurs s'engagent de plus à lier tout acheteur éventuel aux droits consentis dans le présent mandat spécial.*

QUE les frais notariés et inhérents à cette transaction sont à la charge, complète et entière de l'acheteur, qui utilisera obligatoirement les services du notaire désigné par la municipalité.

QUE tous les frais, y compris ceux d'aménagement du terrain, sont à la charge de l'acheteur.

QU'aucun entreposage extérieur ne sera effectué dans la marge avant du bâtiment par l'acheteur.

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence le maire-suppléant et le directeur général/secrétaire-trésorier ou en son absence son adjointe, à signer tout document donnant effet à la présente.

2018-05-085B

AUTORISATION DU CONSEIL / SUBVENTIONS – ACHATS – PUBLICITÉS

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte les dépenses suivantes :

1. ADMQ/Zone Montérégie-Est; Formation Annie Lessard; 125.-\$;
2. Entreprises Bourget inc; abat-poussière /Rue du Domaine; 3200.-\$, plus tx;
3. MS Geslam; gestion équipements informatiques (50 hres); 3750.-\$; plus tx;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

4. Ass. Pompiers de Bromont; Souper annuel 2 billets; 170.-\$;
5. Construction Alain Pelletier; travaux poutre Maison du Bel Âge; à venir ;
6. Fondation BMP; Classique BMP; 2 billets; 250.-\$;
7. RobiArt; photos et mosaïque du Conseil; 1886,76\$, taxes incluses;
8. DeveloTech : balises de rue; 1652,48\$, taxes incluses;
9. Bell Canada; remplacement téléphone du maire; 166,56\$;
10. Canadian Tire; achat de 2 paires de bottes pour voirie; 100.-\$, plus tx.;
11. Buropro Citation; achat d'une plastifieuse 11x17; 241,44\$;
12. Labo Montérégie; étude pédologique TECQ, réfection des rues des Érables, Pierrette, ch. Gagné et Rang Viens; 4886,44\$, taxes incluses;
13. Qualitemps; formation Nathalie Hillman; Gestion du temps; 390.\$;
14. Avizo; relevés complémentaires Centre Communautaire; 975.-\$, plus tx.

2018-05-086

CLUB 3&4 ROUES DE L'ESTRIE / PERMISSION DE CIRCULER 2018-2019

Document soumis : Lettre du 15 avril 2018 de Bruce Ditcham, président, du Club 3 et 4 Roues de l'Estrie;

ATTENDU QUE le Club 3 et 4 Roues de l'Estrie demande la permission de circuler sur certaines rues, rangs, chemins, pour 2018 et 2019;

ATTENDU QUE l'organisme est en attente du permis signé de l'autorité compétente du MTQ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DÛMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accorde la permission de circuler sur les emprises des rues sous sa compétence le tout demandé dans la lettre du 15 avril 2018 de Bruce Ditcham, président, du Club 3 et 4 Roues de l'Estrie;

QUE l'organisme installe tous les équipements nécessaires exigés par le MTQ.

LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

Reporté à une session ultérieure.

2018-05-087

CENTRE SPORTIF ET RÉCRÉATIF / DEMANDE DE PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV & AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE ce conseil municipal désire présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise la présentation du projet de construction d'un Centre Sportif et Récréatif au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby désigne monsieur le maire Marcel Gaudreau et monsieur Réal Pitt, directeur général/secrétaire-trésorier comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus. En cas d'absence (s) le maire-suppléant et l'adjointe du directeur général/secrétaire-trésorier sont également autorisés à signer.

AVIS DE MOTION / LIMITE DE VITESSE

Le conseiller *Bertrand Dubé* donne un avis de motion à l'effet que sera modifié le Règlement no. 356-2015 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby. Le projet de règlement de modification a été remis préalablement aux membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**INSTALLATION SEPTIQUE NON CONFORME – ÉTUDE ET
TRAVAUX / IMMEUBLE DU 155, CHEMIN VIENS**

ATTENDU QUE plusieurs inspections effectuées au cours des dernières années ont permis de démontrer la présence d'une installation septique non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) sur l'immeuble situé au 155, chemin Viens ;

ATTENDU QUE plusieurs avis d'infraction ont été transmis au propriétaire au fil des années, le dernier lui ayant été signifié par huissier en date du 29 mars 2018 ;

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut de requérir, à l'intérieur du délai imparti, le permis requis afin de rendre conforme son installation septique ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation et l'exécution de travaux, le cas échéant ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à confier un mandat pour la préparation d'une étude de caractérisation à une firme d'ingénieurs ou de technologues professionnels qui aura déposé le meilleur prix sur demande écrite.

QUE ce conseil autorise le représentant de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur la propriété située au 155, chemin Viens.

QU'une copie de cette étude soit transmise au propriétaire afin qu'il sollicite un permis à l'intérieur d'un délai de dix (10) jours suite à la réception de l'étude et qu'il construise une installation septique dans les soixante (60) jours de la date d'émission du permis.

QU'à défaut par le propriétaire de s'exécuter, ce conseil autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à requérir des prix auprès de deux entrepreneurs pour fins de construction de cette installation septique.

QUE ce conseil accorde au plus bas soumissionnaire le contrat pour l'exécution des travaux d'installation septique sur la propriété située au 155, chemin Viens, conformément à l'étude de caractérisation qui aura été effectuée et conformément à la soumission déposée par l'entrepreneur.

QUE ce conseil autorise tout représentant ou employé de l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour la construction de l'installation septique sur la propriété située au 155, chemin Viens, à toute heure raisonnable.

QUE la municipalité avise le propriétaire de l'immeuble, au moins 48 heures avant l'exécution des travaux par les représentants ou employés de l'entrepreneur, de la date à laquelle lesdits travaux seront effectués.

QUE tous les coûts reliés à l'intervention de la municipalité, incluant les coûts pour l'obtention de l'étude de caractérisation ainsi que pour l'exécution des travaux, seront réclamés au propriétaire de l'immeuble conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

2018-05-089

**MANDAT À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – APPEL D'OFFRES
POUR L'ACQUISITION DES AFFICHES ET DES ACCESSOIRES
REQUIS – LUTTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES**

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska entend déployer sur l'ensemble de son territoire une campagne de sensibilisation pour lutter contre les dépôts sauvages;

ATTENDU QUE l'apposition d'affiches dissuasives aux sites problématiques est proposée;

ATTENDU QUE la MRC procédera à un appel d'offres commun pour l'acquisition des affiches et des accessoires requis;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité à acquérir de telles affiches;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

1. autorise la MRC de La Haute-Yamaska à aller en appel d'offres, pour et au nom de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby en vue de l'acquisition de deux (2) panneaux pour la lutte aux dépôts sauvages ainsi que les poteaux, manchons et quincaillerie requis;
2. De déléguer à la MRC le pouvoir d'accepter, au nom de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, la plus basse soumission conforme.

2018-05-090

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE DEUX REGARDS D'ÉGOUT SUR LA RUE PRINCIPALE.

ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de remplacement de deux regards d'égout sur la rue Principale;

ATTENDU que ces travaux sont prévus au programme d'aide financière TECQ;

ATTENDU la Politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité en décembre 2010 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux ;

ATTENDU que les plans et devis ont été préparés par Monsieur Yves Cossette, ing.;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier à lancer l'appel sur invitation auprès de trois entrepreneurs pour les travaux de remplacement de deux regards d'égout sur la rue Principale.

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2018-05-091

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES PUBLIQUE SUR SEAO POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DES CHEMINS GAGNÉ, VIENS, DES ÉRABLES ET DE LA RUE PIERRETTE

ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de réfection de chaussée des chemins et rue indiqués en titre;

ATTENDU que ces travaux sont prévus au programme d'aide financière TECQ;

ATTENDU la Politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité en décembre 2010 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux ;

ATTENDU que les plans et devis ont été préparés par Monsieur Yves Cossette, ing.;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier à lancer l'appel publique sur le système SEAO pour les travaux de réfection de chaussée des chemins Gagné, Viens, des Érables et de la rue Pierrette;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport sur les permis émis pour le mois d'avril 2018.

DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Rapport du directeur général.



2018-05-092

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DEMANDE AU DÉPUTÉ PIERRE PARADIS – PROGRAMME D'AIDE
À LA VOIRIE LOCALE (PAARRM) /SUBVENTION POUR
ASPHALTAGE ANNÉE 2018/ RÉSEAU ROUTIER – RUE MARIE-
HÉLÈNE ET RANG PARENT**

ATTENDU QUE ce conseil a fait parvenir au Député monsieur Pierre Paradis en janvier 2018, une résolution concernant une demande d'aide pour l'asphaltage et travaux de préparation de chemin dans la municipalité;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Huppé Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, tient par la présente à préciser sa demande initiale de subvention 2018 au député Pierre Paradis, dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie Locale (PAARRM).

QUE des travaux importants de préparation et d'asphaltage sont prévus sur la voie de circulation suivante à Saint-Alphonse-de-Granby : rue Marie-Hélène et Rang Parent.

QUE le tout est estimé à 110 000.-\$ selon la planification annuelle des travaux de voirie.

QUE ces travaux ne seraient pas possibles, sans cette subvention d'aide du député Pierre Paradis.

QUE cette résolution soit acheminée au bureau du député Pierre Paradis.

QUE ce conseil atteste que cette demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité.

QUE ce conseil atteste qu'il n'y a aucun espace approprié disponible hors de la zone agricole pour réaliser ces travaux.

2018-05-093

**DÉCISION DU CONSEIL – INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE
SUR LA RUE PRINCIPALE – MANDAT À CONSULTANTS SM INC. ET
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC.**

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par la MRC Haute-Yamaska en 2013 prévoit l'installation de bornes sèches sur le territoire de Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU que la municipalité prévoit installer une borne sèche sur le lot no. 2 592 888, cadastre du Québec, situé sur la rue Principale;

ATTENDU que cette borne sèche sera raccordée à la rivière Yamaska Nord;

ATTENDU que le conseil a adopté la résolution 2018-04-74 autorisant la demande d'offres de services professionnels et que deux propositions ont été déposées;

ATTENDU le rapport de recommandations d'Yves Cossette, ing en date du 3 mai 2018;

ATTENDU qu'il est requis d'obtenir une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement;

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil mandate la firme Les Consultants SM inc. pour la réalisation des relevés d'arpentage et des études écologiques dans le cadre du projet d'installation d'une borne sèche sur la rue Principale, pour un montant de 6 000 \$ plus taxes, tel qu'indiqué à la soumission du 1^{er} mai 2018;

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur-général et secrétaire-trésorier à signer et présenter la demande aux ministères concernés;

QUE ce conseil atteste que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

2018-05-094

No de résolution
ou annotation

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PERMA ROUTE INC. CONCERNANT LE SCÉLÈMENT DES FISSURES SUR LES RUES BRODEUR ET DENISON ENTRE LA ROUTE 139 ET LA LIMITE DE LA VILLE DE GRANBY

Rapport verbal : Le directeur général fait rapport sur l'ouverture des soumissions du 02 mai 2018 ;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil a reçu deux (2) soumissions et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Perma Route inc. au montant de 1860,94\$, taxes incluses ; le tout en considération de l'offre déposé comprenant 1124 mètres linéaires (1,44\$/m.l.).

2018-05-095A

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS DIVERSES CONCERNANT LES LOISIRS

Document soumis : Rapport de Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs;

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte le rapport de Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs et autorise la tenue de l'activité suivante et budget nécessaire ;

- Cinéma en plein air (4 soirées) ; 4000.-\$, plus taxes.

2018-05-095B

DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION POUR TRAVAUX ET ACHATS POUR L'ARÉNA

Document soumis : Rapport de Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte le rapport de Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs et autorise le nettoyage des bandes de la patinoire, et l'achat d'un lavabo pour la chambre des joueurs et d'une chaufferette d'appoint avec installation ; le tout pour un total de 1950.-\$, plus taxes.

2018-05-096A

DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL DES CAMPS DE JOUR / SAISON ESTIVALE 2018

Document soumis : Rapport de Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉE par Happy Keundjeu**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise l'engagement du personnel des camps de jour selon le rapport soumis par Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs et ce, pour la saison estivale 2018.

2018-05-096B

DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / JEUX D'EAU 2018

Document soumis : Rapport de Josianne Grimard, responsable service communautaire;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise l'engagement du personnel pour les jeux d'eau selon le rapport soumis par Josianne Grimard, responsable service communautaire et ce, pour la saison estivale 2018.



2018-05-097

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION / PETITE CAISSE POUR
LA FÊTE NATIONALE 2018**

Demande de : Josianne Grimard, responsable des Évènements spéciaux ;

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise la création d'une petite caisse de 1000.-\$ pour achat de matériel dans le cadre de l'organisation des activités entourant la Fête Nationale 2018.

2018-05-098

**DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION DE TRAVAUX / MAISON
DU BEL ÂGE**

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé la préparation du devis pour certains travaux à être réalisés à la Maison du Bel Âge par l'architecte Chantal Brodeur;

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé le mandat d'ingénierie pour le calcul des portées concernant la mise en place d'une nouvelle poutre au rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix à différentes entreprises concernant ces travaux et que les estimations se sont avérées trop coûteuses;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE compte tenu de cette situation, ce conseil autorise que soient exécutés une partie de ces ouvrages par les employés du service des travaux publics de la municipalité.

QUE le reste des travaux spécialisés seront exécutés à l'heure par un entrepreneur en construction accrédité.

2018-05-099

**DÉCISION DU CONSEIL – DEMANDE D'AUTORISATION
PRÉSENTÉE À LA CPTAQ CONCERNANT TROIS (3) VOLETS :**

1. 1^{er} Volet : utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 5 909 549 du cadastre du Québec;
2. 2^{ème} Volet : Changement d'usage du lot 5 006 895 du cadastre du Québec;
3. 3^{ème} Volet : Permettre l'érection d'un futur bâtiment (centre culturel communautaire) sur le lot 5 909 549 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit pour des fins d'activités sociales une partie du lot 5 909 549 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,4572 hectare;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir le changement d'usage du lot 5 006 895 du cadastre du Québec d'une superficie de 0,5000 hectare (5 000 mètre carrés) afin de transformer la résidence en un centre récréatif pour les aînés (Maison du Bel-Âge);

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'ériger un bâtiment à des fins d'activités sociales (centre culturel et communautaire) sur le lot 5 909 549 du cadastre du Québec d'une superficie de 3,5961 hectares;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a analysé les demandes en fonction des critères prévus à l'article 62 de la LOI;

ATTENDU QUE la firme Daniel Touchette arpenteur-géomètre inc. a été mandatée afin de préparer les documents requis et de procéder à la demande auprès de la Commission;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter ces demandes consistant à regrouper l'ensemble des services communautaires de la municipalité.

QUE cette résolution soit acheminée à la CPTAQ ainsi qu'à la MRC de La Haute-Yamaska.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2018-05-100

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les points à l'ORDRE DU JOUR ont été traités;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE, ce conseil ferme ladite session à 20H37.

Réal Pitt, d.g. et sec.-très.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée